

RÈGLEMENT LES FOULÉES DE NANTERRE 2026

ART. 1 / ORGANISATEURS

Office municipal d'éducation physique et du sport (OMEPS) en partenariat avec l'Entente Sportive de Nanterre, le Nanterre Athlétic Club, le suaps de Nanterre université, les master mels de l'UFR staps de nanterre université et le soutien de la mairie de Nanterre, la direction départementale jeunesse et sports des Hauts-de-Seine, le conseil départemental des Hauts de Seine, l'agence national du sport (ANS).

ART. 2 / PARTICIPANTS

Les Foulées de Nanterre sont des courses sur route à allure libre. Cette manifestation est ouverte à ceux né(e) avant 2018, licencié(e) ou non licencié(e) à la fédération française d'athlétisme.

ART. 3 / INSCRIPTIONS

Inscriptions uniquement en ligne : protiming.fr

ART. 4 / DOSSARDS

Récupération des dossards et inscriptions le dimanche 11 octobre au Parc du Chemin- de-l'Île de Nanterre

ART. 5 / CLASSEMENTS & CHALLENGES

Classement général (10km) / Classement par catégorie (1 km, 1,6 km, 5 km et 10 km - formule compétition), Challenge handisports. **Rappel** : Un même coureur ne pourra pas cumuler une récompense au classement général et au classement par catégorie.

ART. 6 / RÉCOMPENSES

Coupes, médailles et lots divers pour les coureurs récompensés des différents classements et challenges. Les récompenses non récupérées resteront propriété de l'OMEPS.

ART. 7 / RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement sera assuré après chaque course. Une tente gardée servira de consigne. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident et de vol.

ART. 8 / SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par des médecins et des secouristes sur le site.

ART. 9 / RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par un contrat assurance responsabilité civile. Ils se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard et ne garantissent pas les éventuels dommages corporels (entorse...). Ils incombent aux participants de souscrire une assurance individuelle « accidents ». Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vol.

ART. 10 / ANTIDOPAGE

Conformément à la loi 99-223 du 29 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, à la lutte contre le dopage, la participation aux Foulées de Nanterre est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours ou d'un Pass Running. Pour les non-licenciés, présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant d'un an. Toute inscription d'un participant, sans ces documents, sera refusée par l'organisation. Cette mesure est applicable à toutes les courses pédestres.

ART. 11 / DROIT D'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser gratuitement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion des Foulées de Nanterre 2026, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



Foulées de Nanterre

Urbaines et solidaires

Dim. 11 Oct. 2026
9h – 14h

Parc du Chemin-de-l'Île, 90 - 156, avenue Hoche

5km,
5km marche nordique
10km
2 courses jeunes
Inscriptions en ligne

E.Leclerc



Office Municipal d'Éducation
Physique et du Sport de Nanterre
www.omeps-nanterre.fr

Design graphique ratchka.fr

